

Les infos

Vendredi 3 Mars 2006



C'EST ARRIVÉ

Il ne fait pas jour à cette époque de l'année à 6 heures du matin, l'heure légale pour débarquer chez vous et vous emmener au commissariat. C'est ainsi que 2 agents de la Société Générale de la DEC de Bayonne, avec 10 autres salariés de la profession ont été placés en garde à vue pendant 4 jours. Transférés après 3 jours d'interrogatoires au Palais de justice de Bordeaux, ils sont accueillis par les caméras et les photographes de telle sorte que nul n'en ignore dans le journal régional. On imagine sans peine l'effet sur leur famille et leurs proches, sur la clientèle et sur leur santé... Après leur garde à vue « prolongée », le juge les remet en liberté sous contrôle judiciaire mais sans interdiction d'exercer leur métier. Le motif de cette affaire est une enquête sur le blanchiment d'argent de la drogue par des non-résidents, un motif avec lequel les salariés de notre profession n'ont rien à voir, car ce qu'il leur est reproché est de n'avoir pas signalé des mouvements de fonds suspects... et c'est bien là que la CGT considère qu'il y a un problème et qu'il est inadmissible que ce soit le personnel qui en fasse les frais ! Dès 2002, la CGT avait réclamé que les représentants des salariés participent au groupe de travail mis en place par les pouvoirs publics et la F.B.F., sans succès malgré la promesse du Ministère des finances. Nous alertions début 2002 sur la contradiction permanente entre « l'intérêt clientèle »,

la charge de travail et le respect des règles de la lutte contre le blanchiment. Dans l'affaire ayant mis en cause des cadres supérieurs et même le Président, la direction de la Société Générale s'était mobilisée, nous n'en attendons pas moins pour les 2 de Bayonne, mais au-delà, il est grand temps de « mettre les choses au clair ». Avec les pouvoirs publics d'abord, la Fédération CGT demande une entrevue au Garde des sceaux, tant il est inadmissible de traiter le personnel des banques comme des malfrats. Avec les banques ensuite, et particulièrement la nôtre... A Bayonne, il a fallu qu'en octobre 2004 éclate l'affaire mettant d'abord en cause le CIC et la Banque Inchauspé, pour que le directeur de la DEC mette en place un comité mensuel de lutte contre le blanchiment. On comprend l'intérêt, alors qu'auparavant les instructions étaient de développer le fonds de commerce de la clientèle non résidente espagnole... ce qui signifie en fait de recueillir des fonds d'origine « officieuse ». C'est ainsi que le RA d'Hendaye appliquant les nouvelles instructions, a procédé à la fermeture de près de 400 comptes, qu'il a constaté que 200 comptes n'avaient aucune pièce justificative de leur ouverture... et qu'à aujourd'hui, seuls 50% sont à jour ! On regrette avec lui que sa formation ne soit intervenue qu'après sa prise de fonction. Voilà pourquoi nous exigeons que désormais le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment passe clairement avant « l'intérêt clientèle » et les objectifs commerciaux, que la formation intervienne en préalable à la prise de fonctions et que les moyens humains intègrent cette responsabilité : une exigence que nous voulons exprimer de vive voix à Daniel Bouton.

7 MARS

La CGT Société Générale vous appelle à débrayer pour participer aux manifestations organisées dans toute la France le 7 mars pour obtenir le retrait du C.P.E..



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT